Maitre Nizar DRIDI

Interprète Assermenté

Tél. (71) 33 52 62 Fax (71) 33 94 75 37, Rue Mokhtar Attia 1001 Tunis e-mail: nizar.dridi@planet.tn



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION REPUBLIQUE TUNISIENNE

DIPLOME DU BACCALAURÉAT

Le Ministre de l'Education et de la Formation,

Vu la loi d'orientation n° 2002-80 du 23 juillet 2002, relative à l'éducation et à l'enseignement scolaire et notamment son article 62 ; . Vu le décret du 24 Juin 1992relative à l'examen de baccalauréat et les décrets qui l'ont modifié

Vu le procès-verbal d'admission définitive aux épreuves du Baccalauréat,

Délivre le présent Diplôme à **Neji HAMMAMI**

Né le 07/06/1985 à Tetsour Gouvernorat de Béja

Déclaré admis aux épreuves du Baccalauréat - à la session de Juin 2007

Série: 00956

N° d'inscription: 097161

Mention: **Passable** Sciences Expérimentales

Section

Nº 319858

Tunis le 08/07/2007

Pr. / Le Ministre de l'Education et de la Formation et par ordre Le Président du Centre de Correction

Signé: Salah Eddine AYADI

(Signature illisible)

our Iraduction Conforme Interprète Assermentainistère de l'Education et de la Formation Maître Nizar DRIDGachet: République Tunisienne

Avis : Le présent diplôme n'est délivré qu'une

